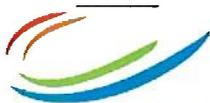


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 6 DECEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 6 du mois de décembre (06.12.2022) à 16 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 29 novembre 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 14

M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 3

M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE Christian
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude

ABSENTS EXCUSÉS : 3

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL**.

**DELIBERATION N°12/2022-02
MODIFICATION DES STATUTS
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'Arrêté Préfectoral n°82-2016-02-01-001 du 1^{er} Février 2016 portant création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
Vu les délibérations n°04/2016-02 et n° 10/2021-03 du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique portant sur le règlement intérieur du syndicat mixte ;
Vu les délibérations n°12/2016-02, n°12/2018-04, n°10/2021-02 et n° 09/2022-06 du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique portant sur les statuts du syndicat mixte ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique et notamment son article 15 portant sur les modifications statutaires ;
Vu la proposition de statuts ci-annexés ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical un projet de modification des statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique visant à élargir son objet à d'autres compétences, dont notamment :

- L'inscription d'une nouvelle compétence en matière d'approvisionnement en eau, en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Le passage à un syndicat « à la carte » pour l'ensemble de ses compétences y compris l'aménagement numérique ;
- L'inscription d'activités et missions complémentaires à ses compétences, et incluant notamment la possibilité d'intervenir dans le cadre du dispositif du mandat de maîtrise d'ouvrage défini à l'article L. 2422-5 du code de la commande publique ;
- Le changement de nom du syndicat au profit de Tarn-et-Garonne Aménagement

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les statuts modifiés de Tarn-et-Garonne Numérique tel que ci-annexés.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES DEUX TIERS (2/3) DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR : 471 voix, CONTRE : 141 voix, ABSTENTIONS : 2 voix**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **12 DEC. 2022**

Et de la publication le **13 DEC. 2022**

Fait à Montauban, le 6 décembre 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET